



- 1 **Éditorial**
- 2 **Bilan des conciliations**
- 2/3 **Élections ordinaires 2018**
- 4 **Mouvements du tableau**

Chères Consœurs, Chers Confrères,

2018 est l'année du renouvellement total de notre institution ordinale, tant sur le découpage des régions, redéfini par la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, que sur le plan de la composition des futurs conseils.

Notre Conseil régional d'Île-de-France et des DOM-TOM deviendra le Conseil Interrégional Île-de-France-Collectivités et régions d'Outre-mer.

Les élections se tiendront le 17 mai prochain, et le nouveau conseil régional sera constitué le 21 juin 2018, avec 14 élus.

Cette élection est pour vous l'occasion de présenter votre candidature si vous souhaitez vous investir au sein de notre instance et je vous invite à lire en page 2 les modalités requises, concernant notamment les candidatures binomiales.

Les tâches et missions dévolues aux élus ordinaires sont particulièrement intenses et nombreuses parce que notre région, la plus dense, compte aujourd'hui 3063 pédicures-podologues inscrits répartis comme suit : Guadeloupe : 60, Guyane : 11, Île de France : 2848, La Réunion : 86, Martinique : 57, Mayotte : 1.

Je vous encourage à présenter votre candidature et j'espère que nous serons nombreux à participer à ce scrutin pour que notre Ordre contribue pleinement à l'évolution de la profession telle que nous le souhaitons.

Bien confraternellement

Cécile Cazalet-Raskin
Présidente Cropp Idf Dom-Tom



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
ÎLE-DE-FRANCE & DOM-TOM

9/11, rue Bargue
75 015 PARIS
Tél. 01 44 38 55 90
Fax 01 40 60 49 88
contact@idf-domtom.
cropp.fr

Permanences
et accueil

Lundi - vendredi
9 h-13 h
14 h-17 h

Éditeur : CROPP Île-de-France
& DOM-TOM
Directrice de la publication :
Cécile CAZALET-RASKIN
Comité éditorial :
Cécile CAZALET-RASKIN,
Malika GUESMIA.
Tirage : 3063 exemplaires
ISSN 1959-0644

BILAN DES CONCILIATIONS

LE CROPP IDF & DOM-TOM A ORGANISÉ 15 CONCILIATIONS EN 2017.

> 9 séances de conciliations ont fait suite à des plaintes de patients :

la plupart des discordes avaient trait à la remise d'orthèses plantaires (problèmes de documents administratifs, demande de remboursements) ou à des suites de soins.

- Une seule plainte a pu aboutir favorablement par un accord
- Une plainte a fait l'objet d'une conciliation partielle
- 3 plaintes ont fait l'objet d'un PV de non-conciliation
- 4 plaintes ont fait l'objet d'un PV de carence, en raison de l'absence du pédicure-podologue concerné.

Rappel de l'art. R.4322-53 : « **le pédicure-podologue qui a donné ses soins à un patient s'oblige : ... à se prêter à une tentative de conciliation qui lui serait demandée par le président du conseil régional de l'Ordre en cas de difficultés avec un patient.** »

Les professionnels ne se présentant pas à une séance de conciliation suite à une plainte de leur patient s'exposent ainsi à une sanction disciplinaire.

> 6 séances de conciliations ont fait suite à des plaintes entre confrères :

les discordes étaient toutes liées à des ruptures d'un contrat de collaboration libérale.

- 2 plaintes ont abouti favorablement
- 4 plaintes ont fait l'objet d'une conciliation partielle

CONTACT

Chère Consœur, Cher Confrère,
Afin d'améliorer notre communication, nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer ce coupon complété.
Bien cordialement

Cécile CAZALET-RASKIN Présidente



Disposez-vous d'une adresse mail ? OUI NON

Si oui, veuillez indiquer l'adresse mail à laquelle vous souhaitez être contacté(e) :

.....@.....

9-11 rue Bague 75015 PARIS
T 01.44.38.55.90 – F 01.40.60.49.88
contact@idf-domtom.cropp.fr

Élections ordinaires 2018

Mobilisez-vous en votant et pourquoi pas en étant candidat ?

En 2018, l'Ordre des pédicures-podologues s'apprête à vivre une réorganisation totale de ses instances. En application de plusieurs textes législatifs et réglementaires dont les Ordonnances de 2017 sur les professions de santé, notre institution va connaître une nouvelle carte régionale pour ses conseils régionaux et interrégionaux, le renouvellement total de ses élus ordinaires, un nouveau mode de scrutin respectant la parité et la modification de la composition de ses conseils lesquels comprendront uniquement des conseillers titulaires.



Conformément à la réforme de notre Ordre voulue par le législateur, l'actuel conseil régional Ile-de-France & DOM-TOM change de dénomination et devient désormais : **le Conseil interrégional Ile-de-France et Collectivités d'outre-mer.**

Le jeudi 17 mai 2018, vous voterez pour élire vos nouveaux représentants régionaux, mais c'est également une opportunité pour vous porter candidat et ainsi vous impliquer personnellement dans la vie de votre profession et les missions ordinaires.



Au Conseil interrégional Ile-de-France et Collectivités d'outre-mer, 7 binômes, soit 14 postes de conseillers titulaires, respectant la parité, sont à pourvoir.

Les conseillers ordinaires sont élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans. L'élection portant sur la totalité des membres du conseil régional, un tirage au sort après les élections sera effectué pour déterminer ceux des binômes de candidats dont le mandat viendra à expiration respectivement au terme d'une durée de trois ou six ans.

Pour être éligible

Le pédicure-podologue qui souhaite se porter candidat doit :

- > être inscrit au tableau du conseil régional ou interrégional concerné par l'élection,
- > être inscrit à l'Ordre depuis au moins trois ans, soit avant le 17 mai 2015,
- > ne pas être âgé de plus de 71 ans révolus à la date de clôture de réception des déclarations de candidature (soit la veille de son soixante et onzième anniversaire),
- > être à jour de sa cotisation ordinale,
- > ne doit pas avoir fait l'objet d'une peine disciplinaire (avertissement ou blâme) depuis moins de trois ans, ni avoir été frappé d'une interdiction d'exercer quelle que soit sa durée, assortie ou non d'un sursis, ni être radié du tableau de l'Ordre, auxquels cas la privation d'éligibilité est définitive.
- > être praticien de nationalité française ou ressortissant de l'un des états membres de l'Union européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrit à l'Ordre.

Comment se porter candidat ?

Grande nouveauté pour ces élections, **désormais les candidats doivent se présenter en binômes (un homme et une femme).**

Impérativement avant le mardi 17 avril 2018 - 16h, les binômes de candidats doivent adresser leur candidature, revêtue de leurs signatures, par lettre recommandée avec accusé de réception ou la déposer **au siège du conseil organisateur des élections**, soit à l'adresse suivante :

Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues Ile-de-France & DOM-TOM

9 - 11 Rue Bargue - 75015 PARIS

Permanences :

Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

> Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai sera irrecevable.

Déclaration de candidature

Chaque candidat remplit une **déclaration de candidature** dans laquelle il indique :

- son nom, prénom,
- sa date de naissance,
- son adresse,
- ses titres,
- son mode d'exercice,
- sa qualification professionnelle
- et, le cas échéant, ses fonctions ordinaires ou dans les organismes professionnels, actuelles et, le cas échéant, passées.

> Pour plus d'informations, rendez-vous sur votre site www.onpp.fr

Profession de foi

Le binôme de candidats peut produire **une seule profession de foi**. Celle-ci est rédigée en français, présentée sur une seule page de fond blanc, et ne dépassant pas le format 210 x 297 mm, de préférence dactylographiée ou écrite lisiblement au stylo noir. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation des candidats au nom desquels elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre. Toute profession de foi contenant des propos injurieux ou non conforme sera **refusée mais n'entraînera pas l'irrecevabilité de la candidature**.

Les candidats peuvent présenter :

- **soit individuellement** leur candidature mais en ce cas le candidat mentionne obligatoirement l'autre candidat avec lequel il se présente au sein d'un même binôme et produit son acceptation, il devra s'assurer que son binôme dépose également dans les temps sa candidature,
- **soit (et de préférence) conjointement** leur candidature en binôme.

> Des modèles de déclarations (individuelle ou conjointe) sont proposés sur demande auprès de votre conseil régional, téléchargeables sur le site internet de l'Ordre www.onpp.fr

Pour voter

Les pédicures-podologues de la région recevront dans les 15 jours avant la date d'élection, le matériel de vote accompagné d'une notice explicative. Le vote aura lieu soit par correspondance et dans ce cas les bulletins de vote seront retournés au siège du CROPP organisateur, soit sur place, **au siège du conseil régional Ile-de-France & DOM-TOM entre 11 h et 13h, le 17 mai 2018.**

Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre de la région concernée.

Il sera possible de vérifier les inscriptions sur les listes électorales affichées au siège du conseil régional à partir du 16 mars 2018 et y présenter d'éventuelles réclamations.

Le **dépouillement des votes** est public et les professionnels sont invités à y assister.

AGENDA ÉLECTORAL

- > **16 mars** Annonce des élections et affichage de la liste électorale
- > **26 mars** Date limite de modification de la liste des électeurs inscrits au tableau suite à sa consultation publique avec possibilité de recours jusqu'au 14 mai 2018
- > **17 avril - 16h** Date limite de réception des candidatures en binôme
- > **27 avril** Réception par les électeurs du matériel de vote
- > **17 mai** Élections régionales, proclamation des résultats

MOUVEMENTS DU TABLEAU

Nouveaux inscrits

Nom	Prénom	Code postal	Ville
CHABOCHE	LOUIS	77200	TORCY
LEPIVAIN	CHLOE	77600	BUSSY ST GEORGES
KAVENA MO WADIO	JAVIER	93330	NEUILLY SUR MARNE
MAGNIER	OPHELIE	95320	ST LEU LA FORET
SELARL CABINET DE PEDICURIE PODOLOGIE DU NORD		97213	GROS MORNE

Transferts vers l'île de France

Nom	Prénom	Code postal	Ville	CROPP
COSSON	JUSTINE	92 250	LA GARENNE COLOMBES	LANGUEDOC ROUSSILLON
FARRELL	THOMAS	60 128	MORTE FONTAINE	PICARDIE
HOARAU	BEATRICE	97 430	LE TAMPON	LORRAINE
LAFEUILLADE	JEAN LOUP	94 700	MAISONS ALFORT	BOURGOGNE
MARIE FRANCOISE	ANNE CHARLOTTE	97 421	LA RIVIERE ST LOUIS	PAYS DE LA LOIRE
NOTH	AXEL	97 430	LE TAMPON	LORRAINE
PERIA	MARTINE	93 400	ST OUEN	PACA CORSE
PIANI	EMMANUELLE	92 800	PUTEAUX	BOURGOGNE

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom	Code postal	Ville	CROPP
BARROIS	Mathilde	01 500	AMBERIEUX EN BUGEY	RHONE ALPES
BERNARDI	Thibaut	06 210	MANDELIEU LA NAPOULE	PACA CORSE
BLOT ZAVARTKA	Marie	01 100	OYONNAX	RHONE ALPES
BRENDEL	Nicolasa	74 650	CHAVANOD	RHONE ALPES
BRIARD	Marine	37 100	TOURS	CENTRE
CHAULET	Faustine	31 250	REVEL	CENTRE
CLAUDE	Alexandre	05 290	VALLOUISE	PACA CORSE
COURBERAND	Julie	01 000	BOURG EN BRESSE	RHONE ALPES
COUTANT	Fabrice	60 600	CLERMONT	PICARDIE
DAHAMNA	Sofiane	37 000	TOURS	CROPP POITOU-CHARENTES
DE GIRONDE	Alexandre	39 200	ST CLAUDE	FRANCHE COMTE
DELAIR	Anne Sophie	61 250	CUISSAI	BASSE NORMANDIE
DORVILMA	Maxime	52 140	MONTIGNY LE ROI	CHAMPAGNE ARDENNE
DUCORNET	Thomas	74 200	THONON LES BAINS	RHONE ALPES
ERRERA	Evelyne	45 680	DORDIVES	CENTRE
FRANCOIS	Charles	57 500	SAINT AVOLD	LORRAINE
GONCALVES	Stéphanie	71 300	MONTCEAU LES MINES	BOURGOGNE
GUILLOU	Julie	68 350	BRUNSTATT	ALSACE
GUYON	Gabrielle	67 100	STRASBOURG	ALSACE
KERGROAS	Lucie	38 200	VIENNE	RHONE ALPES
HERY	Anaelle	08 000	CHAR LEVILLEMEZIERES	CHAMPAGNE ARDENNE
LEMASSON	Julie	69 003	LYON	RHONE ALPES
MAILLARD	Charlotte	44 400	REZE	PAYS DE LA LOIRE
MICHIGAN	William	35 000	RENNES	BRETAGNE
NICOLAS	Celia	33 300	BORDEAUX	AQUITAINE
ODDICH	Hind	57 290	FAMECK	LORRAINE
PAUTRAT	Clélia	68 440	ESCHENTZWILLER	ALSACE
PICARD	Marie-Hélène	89 200	AVALLON	BOURGOGNE
POIRROTTE	Kevin	49 330	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	PAYS DE LA LOIRE
SIMAO DA SILVA	Jonathan	05 000	GAP	PACA CORSE
TROUVAT	Rémi	69 300	CLUIRE ET CUIRE	RHONE ALPES

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom	Code postal	Ville	CROPP
FOULQUIER	ISAURE	75 020	PARIS	
LANGILLIER	NICOLE	78 700	CONFLANS STE HONORINE	